

- Zonage**
- UB
 - UC, UCa
 - UX
 - 1AUB, 2AU2
 - N
 - Np
 - Nx
 - A
 - Ap
 - Ax
 - Apv
- Dispositions particulières relatives à la prévention des risques**
- Canalisation de gaz
 - Seuil des effets irréversibles (RE) autour de la canalisation de gaz
 - Secteurs soumis à des risques incendie de forêt (Alea Fort)
- Dispositions relatives à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager**
- Espace Boisé Classé
- Element de Paysage à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L151-19 ou L151-23 du Code de l'Urbanisme**
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
 - Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
 - Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - petit patrimoine
 - Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
 - Alignement arboré à créer au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Haie bocagère double à créer au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Haie bocagère simple avec percées visuelles à créer au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Haie bocagère simple continue à créer au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Bande enherbée à créer au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Bande de prairie à créer au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Autres indications**
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article R151-35
 - Emplacement réservé
 - Zone d'application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme
 - Lignes d'implantation des clôtures d'enceinte du projet agricole/taillé

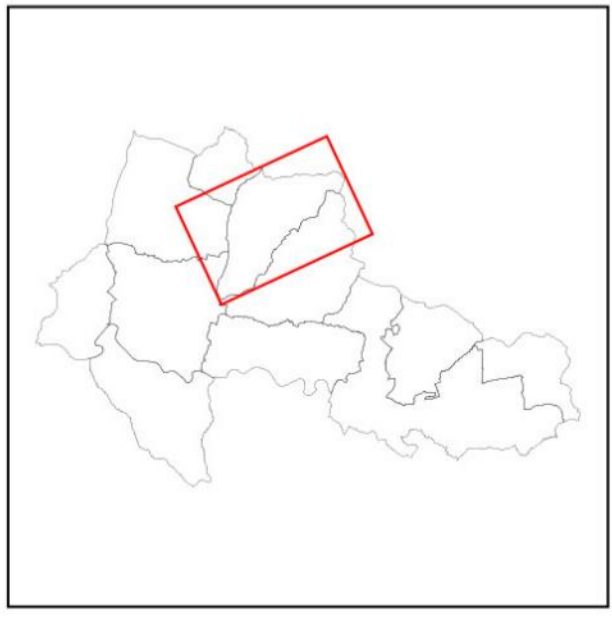
Emplacements réservés

Code	Bénéficiaire	Designation de l'opération	Surfaces approximatives
11	Commune	Agrandissement de l'école	1900m ²
26	Commune	Au réaménagement des espaces verts	1304m ²
3	Commune / Communauté de Communes	Création d'une station d'épuration	4034m ²



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
 Communauté de Communes DU PAYS GRENAOIS

4.9 Zonage Maurrin



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal		
Écrit le : 8/12/2014	Arrêté le : 29/04/2019	Approuvé le : 2/03/2020
Modifié le : 8/12/2023	Mise en Compatibilité le : 24/06/2024	
TROPOLIS, atelier d'urbanisme rue du 19 mars 1962 130 Biègles		AGENCE METAPHORE ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE
PLAN N° 9	ECHELLE 1/5 000	